



**Service Départemental d'Incendie
et de Secours des Hautes-Alpes**

**Séance du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes
le vendredi 1^{er} avril 2022**

Délibération n° 2022/1-12

OBJET : Prospective des travaux immobiliers dans les Centres d'Incendie et de Secours.

Exposé des motifs

Lors de la séance du Conseil d'Administration du 16 décembre 2021, un état partiel concernant l'instruction et le financement des opérations bâtementaires structurantes des sapeurs-pompiers portés par les collectivités a été présenté.

Conformément à la délibération n° 2021/5-17 du 16 décembre 2021, des rencontres entre le SDIS et les collectivités ont été organisées de façon à pouvoir produire un état exhaustif des intentions de travaux, sur la base du recueil d'information partagées

Il ressort de ces rencontres, des éléments programmatiques dont la temporalité pourrait être la suivante selon les conditions financières qui prévalent à chaque collectivité

Exercice 2022

CC du Briançonnais

CIS La Grave: Lancement début mai des travaux pour la reconstruction. La conduite technique de l'opération devrait permettre une utilisation partielle des locaux pour l'hiver 2022/2023 avant une livraison complète au printemps 2023.

CC du Champsaur-Valgaudemar

CIS St-Jean-St-Nicolas: Lancement de l'appel d'offres travaux au printemps pour la restructuration-extension du CIS.

CC de Serre Ponçon

CIS Embrun : Lancement des travaux pour la restructuration-extension du CIS.

CIS Châteauroux-les-Alpes : Lancement des travaux pour la restructuration du CIS.

CC Serre-Ponçon -Val d'Avance

CIS Serre-Ponçon : Lancement des études relatives à la restructuration-extension du CIS

Exercices 2023 et 2024

CC Serre-Ponçon -Val d'Avance

CIS Serre-Ponçon : Lancement des travaux relatifs à la restructuration-extension afin d'améliorer la fonctionnalité du CIS (travée ambulance, vestiaires et sanitaires adaptés à la mixité, standard et salle de réunions).

CC Buech-Dévoluy

CIS Dévoluy : Lancement des travaux pour la restructuration des locaux afin d'améliorer la fonctionnalité du CIS (travées véhicule ambulance et incendie, vestiaires et sanitaires adaptés à la mixité, standard et salle de réunions, raccordement du CIS au réseau de chaleur existant).

CC Guillestrois-Queyras

CIS Guillestre : Lancement des travaux pour la restructuration des locaux afin d'améliorer la fonctionnalité du CIS (travée ambulance, vestiaires et sanitaires adaptés à la mixité, standard).

CC du Briançonnais

CIS Briançon : Lancement du marché de maîtrise d'œuvre en 2023 permettant en 2024 d'engager les travaux relatifs à l'extension des vestiaires féminins, de l'agrandissement des garages et en 2025 à l'extension des locaux administratifs.

CIS Val des Près : Lancement du marché de maîtrise d'œuvre en 2023 permettant en 2024 d'engager les travaux relatifs à l'encloisonnement de l'ancienne travée des Services Techniques de la Commune, cédée à la CCB afin de favoriser le remisage du nouvel engin incendie.

CIS Montgenèvre : Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restructuration-extension du CIS ou selon étude complémentaire, à la reconstruction.

CC Pays des Ecrins

CIS Les Ecrins : Lancement du marché de maîtrise d'œuvre en 2023 permettant en 2024 d'engager la réalisation d'une 3^{ème} travée pour remiser l'ambulance affectée au secteur Les Ecrins/Puy St Vincent.

Exercices indéterminés

CC du Briançonnais

CIS Névache : Reconstruction.

CC Guillestrois-Queyras

CIS Guillestre : Isolation des locaux et de la remise et transformation énergétique (chaufferie bois plaquette).

Conditions d'intervention financière du DEPARTEMENT sur le mandat 2022-2028

Le PPI du Département ne réserve pas une somme dédiée à la modernisation des casernements des sapeurs-pompiers (en moyenne 850 k€ par an) dans le nouveau PPI immobilier 2022-2028 : les dossiers seront pris en compte dans le cadre de la politique générale d'accompagnement financier des collectivités.

Par ailleurs, le nouveau règlement d'intervention du Conseil Départemental, adopté lors de sa séance du 9 novembre 2021 au profil des collectivités, fixe un taux maximum d'intervention de 30 %.

Aussi, il appartiendra aux collectivités compétentes qui souhaiteront, en qualité de maître d'ouvrage délégué portant des opérations immobilières dans les bâtiments mis à disposition des sapeurs-pompiers, de déposer directement leurs dossiers auprès des financeurs (ETAT-DETR et DEPARTEMENT).

A titre indicatif, il est présenté en annexe la déclinaison financière programmatique et les possibles besoins de financement du Conseil Départemental et de l'Etat.

Les arbitrages seront rendus et l'éligibilité examinée en mettant en perspective ces projets avec l'ensemble des dossiers immobiliers déposés par les collectivités.

* * * * *

Annexe Délibération N°2022/1-11

Séquençage de l'accompagnement financier du CD 05 et de l'Etat

Collectivités compétente	CIS	Nature des Travaux	Montant		Montant des subventions		
			Opération €/TTC (Valeur avril 2020)	AIDE CD + Etat (70 %)	2022	2023-2024	Post 2024
CC Serre-Ponçon	Embrun	Encloisonnement des travées ambulances, agrandissement des vestiaires femmes -Extension des locaux de stockage	286 440	167 090	167 090		
		Aménagement de la 3ème travée pour le remisage de l'ambulance	120 744	70 434	70 434		
CC du Briançonnais	La Grave	Reconstruction du CIS	2 229 809	1 300 722	1 300 722		
CC Champsaur-Valgaudemar	St-Jean-St-Nicolas	Restructuration-Extension du CIS (Vestiaires adaptés à la mixité, travée engine adaptée aux véhicules)	1 142 424	666 414	666 414		
CC Guillestrois-Queyras	Guillestre	Restructuration du CIS (Réfection standard, agrandissement vestiaires, travée ambulance)	369 153	215 339		215 339	
CC Guillestrois-Queyras	Guillestre	Travaux de rénovation énergétiques (remplacement des fenêtres, isolation des murs, de la remise, remplacement du mode de chauffage)	586 128	341 908			341 908
CC Serre Ponçon-Val D'avance	Serre-Ponçon	Extension Restructuration du CIS (Vestiaires adaptés à la mixité, bureaux, salle de formation, places de parking)	876 168	511 098		511 098	
CC Pays des Ecrins	Les Ecrins	Création d'une 3ème travée pour le remisage de l'ambulance du secteur Les Ecrins/Puy St Vincent	96 750	56 438		56 438	
CC du Briançonnais	Briançon	Extension RDC (Vestiaires femmes)	247 680	144 480		144 480	
		Extension RDC (garage)	218 288	127 323		127 323	
CC du Briançonnais	Val des Pres	Extension étage (bureaux)	309 600	180 600			180 600
		Séparation d'une travée existante partagée avec la Commune pour le remisage de l'engin incendie	92 044	53 692		53 692	
CC du Briançonnais	Montgenèvre	Création d'une travée et agrandissement des vestiaires femmes et hommes dans le cadre du maintien du scénario visant à une opération de reconstruction-extension	407 124	237 489			237 489
CC Serre Ponçon-Val D'avance	La Baïte-Neuve	Transformation de l'aire de lavage extérieure en une travée pour véhicule					
CC du Briançonnais	Nevache	Reconstruction du CIS	indéterminé				indéterminé
CC Buech-Devoluy	Devoluy	Restructuration du CIS existant (fonctionnalités des locaux et chauffage)					indéterminé
CC Buech-Devoluy	Veynes	Aire de lavage couverte	26 626	15 532			15 532
CC Champsaur-Valgaudemar	Valgaudemar	Aire de lavage couverte + création plancher travée ambulance	142 416	83 076			83 076
		Traitement des fumées sur les caissons, feux existant	914 868	533 673			533 673
SDIS 05	Plateau Technique	Traitement des fumées sur installations nouvelles	540 540	315 315			315 315
					2 247 109	2 127 889	1 707 593

Précisions :

Pour le CIS La Grave les subventions seraient attribuées sur les exercices précédents

Pour les CIS Névaiche et Montgenèvre , le montant des travaux n'est à ce jour pas déterminé

Pour le SDIS 05, il s'agit la du montant relatif à la mise aux normes environnementale de l'installation concernant les caissons d'entraînement au feu

Nombre de membres :		Le vendredi 1 ^{er} avril 2022 à 14 H 00, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes s'est réuni à l'Etat-Major du SDIS des Hautes-Alpes à GAP après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Marcel CANNAT, Président.
- en exercice	20	
- présents	15	
- pour	15	
- contre	0	
- abstention	0	
- ne participant pas au vote	0	

Etaient présents :

Madame Béatrice ALLOSIA + Monsieur Joël BONNAFFOUX + Monsieur Marcel CANNAT + Madame Corinne CHANFRAY + Monsieur Maurice CHAUTANT + Madame Carole CHAUVET + Madame Evelyne COLONNA + Monsieur Christian DURAND + Monsieur Daniel GALLAND + Madame Valérie GARCIN-EYMEUD + Monsieur Christian HUBAUD + Madame Marine MICHEL + Madame Gaëlle MOREAU + Monsieur Juan MORENO + Madame Ginette MOSTACHI

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans ses parties législatives et réglementaires relatives aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours ;

VU le rapport n° 2022/1-11 du Président du Conseil d'Administration ;

Considérant :

- la nécessité de réaliser des opérations immobilières structurantes dans les bâtiments mis à disposition des sapeurs-pompiers par les collectivités propriétaires ;
- le mode d'intervention financière du DEPARTEMENT pour soutenir l'investissement des collectivités ;

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- prennent connaissance :
- de l'état exhaustif des opérations immobilières restant à porter par les Collectivités ;
- des nouvelles règles de financement des opérations immobilières structurantes réalisées dans les bâtiments mis à disposition du SDIS par voie conventionnelle dans les conditions du présent rapport ;
- valident de la nécessité pour les collectivités de rechercher auprès du DEPARTEMENT et de l'ETAT, le cas échéant, le subventionnement nécessaire à la réalisation de ces travaux ;
- informent que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration du SDIS 05,
compte tenu de la réception en

Préfecture le : **11 AVR. 2022**

et de la publication-notification

le : **11 AVR. 2022**

Pour le Président du Conseil d'Administration
et par délégation,
Le Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes

Colonel Hors Classe Patrick MOREAU

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Marcel CANNAT